



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 décembre 2004

**Subvention du programme de développement pluriannuel de la ville
d'ATAKPAME (TOGO) - reversion de subvention du SGAR année
2004**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2004

DELIBERATION D20040487

Communication

**Subvention du programme de développement pluriannuel de la
ville d'ATAKPAME (TOGO) - reversion de subvention du SGAR
année 2004**

Madame Jeanine BIMES, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) a accordé, au titre de l'année 2004, une subvention de 23 765,00 € à la Ville de Niort, responsable de la coordination et de la mise en œuvre du programme de développement pluriannuel de la Ville Atakpamé (Togo).

La Ville de Niort confie tout ou partie de la réalisation de ce projet à l'ANJCA et est chargée de recevoir les participations publiques ou privées et d'assurer tout ou partie de leur versement à la structure partenaire citée ci-dessus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ANJCA
- autoriser Monsieur le Maire à percevoir, au titre de l'année 2004, la subvention du SGAR et l'affecter, conformément à la disposition mentionnée dans la convention, à l'imputation 74.041.7472
- autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association la subvention du SGAR, conformément à la disposition mentionnée dans la convention à l'imputation 65.041.6574.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 41 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 4 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjointe au Maire

Jeanine BIMES

[Ordre du jour](#)